



L'île Maurice durcit la législation contre le tabagisme en mars 2009

Rubrique : actualités - Date : vendredi 5 décembre 2008

Le gouvernement mauricien a décidé de durcir la législation contre le tabagisme à compter du 1er mars 2009, en faisant adopter de nouveaux règlements, a appris samedi la PANA, à l'issue de la réunion du Conseil des ministres. Selon les mesures envisagées par les autorités, les fumeurs ne pourront plus le faire en servant ou en vendant de la nourriture dans un lieu public, a expliqué un officiel.

Les restrictions sur le tabac prévoient également qu'il ne sera plus possible de fumer en conduisant ou en voyageant dans un véhicule privé avec des passagers à bord , a-t-il ajouté.

Selon cet officiel, en promulguant ces règlements le gouvernement mauricien se conformera à la Convention de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le contrôle du tabac.

Ces règlements prévoient tout un éventail de mesures concernant les différents types de tabac autorisés et interdits à Maurice.

Elle touche également la publicité, la promotion et le sponsoring liés au tabac, la protection contre l'inhalation passive de la fumée des cigarettes, la vente de cigarettes aux mineurs, l'emballage et l'étiquetage des cigarettes et le commerce illégal de cigarettes.